# **Ordonnance de prévention : Directeur de production dans les métiers du spectacle**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Etre attentif à la qualité de la communication au sein de l'équipe
* Mettre en oeuvre la procédure "Conduite à tenir face à des personnes difficiles"
* Préserver un temps de sommeil suffisant
* Veiller à l'équilibre vie professionnelle-vie privée
* Consulter la fiche "conseils pour l'organisation du télétravail"
* Consulter le service de prévention santé au travail dès la destination à l'étranger connue.

Pour éviter les accidents de la route :

* Ne pas utiliser le téléphone en conduisant

Protégez-vous des TMS :

* Consulter la fiche "installer ergonomiquement le poste de travail avec écran"
* Respecter les temps de pauses

Protégez-vous des agents biologiques :

* Tenir à jour les vaccinations obligatoires
* Tenir à jour les vaccinations recommandées

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 02/05/2025